



CIRCULAIRE N° 3/2013 ACTION SOCIALE

GRUPE DE TRAVAIL DU 14 FEVRIER 2013

REFORME DU RESEAU ACTION SOCIALE...FIN DE L'ESQUIVE

Au préalable de ce groupe de travail une liminaire de l'ensemble des Fédérations a été lue dont le fond exprimait la colère face à l'annonce des suppressions d'emplois et de la politique menée ces derniers mois dans le réseau des délégations d'action sociale. A nouveau, elles ont tenu à alerter la direction sur les conséquences de ces suppressions sur la dégradation de la qualité du service rendu aux agents, mais aussi sur la démotivation des acteurs de l'action sociale et le sentiment d'isolement ressenti pour certains.

Les Fédérations ont demandé à M. GAZAVE de transmettre cette déclaration aux ministres. Il en accepte le principe.

S'agissant des fiches techniques, la direction précise qu'elles seront présentées au prochain CNAS et soumises au vote.

Continuité de service des délégations départementales

FO FINANCES est intervenue sur les termes de la fiche concernant le problème de continuité de service en cas d'absence d'un délégué. En effet, il nous paraît primordial de préciser ce que la direction veut dire concrètement quand elle écrit : « *en cas d'absence imprévisible, le correspondant CHORUS en lien avec la Centrale, prend les mesures nécessaires* ». Nous avons demandé une réécriture plus précise des termes du paragraphe 3.3 de la fiche intitulée « *fonctionnement et synergie des délégations départementales* ».

A cela le président précise qu'une fiche spécifique est en cours de rédaction et sera présentée au CNAS du 16 avril.

Le correspondant CHORUS

FO FINANCES est intervenue sur la mention encore présente sur la fiche « missions des correspondants CHORUS » pour la gestion des délégations départementales :

Paragraphe 3.4 « *Le délégué veille à organiser, lorsqu'il s'absente de façon prolongée, la continuité de service de la délégation en lien avec le correspondant et les délégués voisins. En cas d'absence imprévisible, le correspondant CHORUS, en lien avec la Centrale, prend les mesures nécessaires. Pour cela il disposera d'une vision sur les plannings des délégations de la région via l'outil E-temptation qui sera déployé dans le réseau à compter du 1^{er} janvier 2013* ».

FO FINANCES demande la suppression pure et simple de cette dernière phrase qui ne correspond pas aux derniers engagements pris par la direction dans le relevé de conclusions du 30 novembre notamment s'agissant des liens entre le délégué départemental et le CRC. Le correspondant CHORUS n'est pas le supérieur hiérarchique du délégué départemental !

Le sous directeur répond qu'en aucun cas le correspondant CHORUS ne valide les congés.

Les correspondants sociaux

En attendant que soit réuni le groupe de travail promis depuis le 15 novembre sur la doctrine d'emploi des correspondants sociaux dans les Directions, **FO FINANCES** a demandé la cartographie d'implantation de ces personnels.

Le président répond qu'un premier échange a eu lieu avec les directions. Une enquête sera lancée mi-mars à la DGFIP pour déterminer la cartographie des correspondants sociaux et un bilan sera fait à la fin du 1^{er} semestre.

Les suppressions d'emplois dans les délégations d'action sociale :

Alors même que les principaux intéressés connaissent déjà leur sort depuis la fin de l'année 2012, s'agissant de la fin de leur mise à disposition, la direction se décide enfin à communiquer aux Fédérations les départements impactés par ces suppressions. Drôle de conception du droit à l'information des représentants des personnels !

Ce sont donc 12 départements qui sont concernés ; Allier, les Alpes de Haute Provence, les Alpes Maritimes, l'Indre, l'Indre et Loire, le Lot et Garonne, le Maine et Loire, la Nièvre, les Vosges, l'Yonne, l'Essonne et le Val de Marne.

Le sous-directeur poursuit pour indiquer que chaque personnel a été prévenu ainsi que les délégués, les présidents de CDAS et les Directions. Les agents seront réintégrés dans leur résidence administrative au fil de l'année au plus tard au 31/12/2013. Des mesures d'accompagnement leurs sont proposées telles que des formations de 2 jours (!) aux nouveaux métiers. Les services des Ressources Humaines des Directions sont à leur disposition pour tout renseignement.

Les Fédérations demandent les critères de choix qui ont prévalu à ces suppressions d'emplois. Le Président indique un croisement de plusieurs critères :

- Date de fin de la mise à disposition proche
- Ancienneté des agents
- Charge de travail du département

A ce jour 18 délégués sont sans assistant, et 9 le deviendront à la fin de l'année 2013.

Ainsi pour éviter l'isolement de certaines délégations, l'administration compte les regrouper au sein des bâtiments de services financiers au plus près des agents.

FO FINANCES demandait à connaître la répartition géographique des quinze suppressions d'emplois depuis quelques mois déjà. Enfin ! elle est arrivée...

FO FINANCES fait part de la profonde inquiétude des personnels concernés, du sentiment d'abandon qu'ils ont perçu pour certains et du traumatisme subi suite à l'annonce.

De plus, pour FO FINANCES, il est profondément choquant que la formation de ces agents dans leurs nouvelles fonctions se limite à 2 jours. A ce sujet, sans préjuger du budget 2014, il serait intéressant de connaître dès maintenant le nombre et l'implantation des agents mis à disposition et dont le terme du contrat est l'année prochaine.

Premier échange sur la refonte de l'arrêté de 2002

L'arrêté de 2002 relatif à l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale doit faire l'objet d'une réécriture. Le président donne quelques pistes de réflexion sur les premières modifications.

- Mise à jour des intitulés des Ministères
- Mise à jour sur la nomination des délégués
- Introduire dans l'arrêté que les associations recevant des subventions doivent rendre compte de leur activité une fois par an lors d'un CNAS.

Il est prévu deux groupes de travail pour la refonte de l'arrêté de 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale et de sa circulaire d'application. Pour FO FINANCES, l'exercice qui consiste à réécrire un arrêté qui régit un thème aussi important que l'Action Sociale dans nos ministères demande à notre sens bien plus que deux jours de discussions.

Bien que certaines des remarques des fédérations aient fait l'objet de rectifications à ce groupe de travail, il n'en reste pas moins que d'autres sont restées en l'état. FO FINANCES restera vigilant quant à la validation des fiches techniques lors du CNAS du 16 avril.

S'agissant des personnels de délégation qui réintègrent les services, l'administration se veut rassurante quant à leur avenir.

Pour FO FINANCES, ce discours n'est pas recevable. L'administration est responsable, elle doit, pour cela tout mettre en œuvre pour assurer un accompagnement individuel afin de les réinsérer dans les meilleures conditions.

L'avenir de l'action sociale ministérielle est plus qu'incertain face aux suppressions d'emplois. FO FINANCES condamne tant la forme que le fond de ce processus qui génère un sentiment de frustration, de dévalorisation des missions et des rôles des acteurs de l'Action Sociale, qui œuvrent au quotidien au plus près des agents.

Après l'adoption d'un budget contraint, loin des attentes des personnels, ce sont les emplois rattachés à l'action sociale qui disparaissent.

Pour FO FINANCES, il est temps que les Ministères donnent des garanties pour une politique d'action sociale ministérielle spécifique, ambitieuse et de qualité.

Le prochain groupe de travail qui a lieu le 11 avril 2013 sera consacré à la restauration (Paris et province, Restaurants financiers, RIA, conventions). N'hésitez pas à transmettre à la Fédération vos questions, réflexions...travaux en cours...

**Délégation FO FINANCES :
Françoise PHELIX et Anne-Marie RENAUDIN**